

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 2 décembre 2025

**DELIBERATION PORTANT AUTORISANT POUR LE MAIRE D'ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (18) ou représentés (2) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET représentée par Dominique GUELON, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE représentée par Valérie ROUX, Valéry VIALARD

Étaient excusée (1) ou absents (2) :

Bénédicte BORREL, Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valéry VIALARD

Date de convocation du conseil municipal : 26 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, et est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que le budget communal ne sera pas adopté avant le 1er janvier 2026,

Considérant que la bonne administration des affaires de la Commune nécessite que des travaux et investissements puissent être réalisés avant l'adoption du budget,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget 2026, dans la limite de 234.766,46 € pour les dépenses suivantes :

Tiers	Objet	Compte	Restant engagé
AUVERFLUIDE	ETUDE DE CHAUFFAGE ET RAFFRAICHISSEMENT DE LA MAIRIE ORCET	203	12 000,00
HUGON. TP	végétalisation de la cour de l'école élémentaire - phase 1 VRD	212	74 000,00
IDEUM STRUCTURE	DIAGNOSTIC STRUCTURES MAISON DES COMTES	203	2 832,00
AUVERGNE ASSIST	VENTILATION DOUBLE FLUX SALLE JEAN MOULIN	2135	5 415,24
SIC INFRA 63	ETUDE DE SOL G1 PARCELLE AA15 ET AA17	203	864,00
GTCF SYSTEM	AUTOMATE SONDE AUZON	2135	3 862,21
MAX ATELIER D'A	NOTE HONORAIRES PC MISE EN PLACE CONTAINERS FOOT	2135	1 800,00
AZEVEDO FERNAND	TRAVAUX MACONNERIE INSTALLATION CONTAINER STADE FOOT	2113	8 835,60
B&G METALLERIE	TRAVAUX SERRURERIE INSTALLATION CONTAINER STADE FOOT	2113	14 592,00
AED BATIMENTS	TRAVAUX ELECTRICITE INSTALLATION CONTAINER STADE FOOT	2113	2 099,52
COLAS	TRAVAUX DE REPRISE CHEMIN DE L'AUZON	2152	6 126,00
ALARA DE POLLUTI	DESAMIANTEGE TOITURE CTM1	2135	16 106,40
SECURIT'JEUX	CONTROLE JEUX PROLUDEC	212	300,00
NAVARON S.A.	RENOVATION TOITURE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 1	2135	20 653,74
B&G METALLERIE	CONTAINER FOOTBALL EXTENSION	2113	9 840,00
AZEVEDO FERNAND	LONGRINES ET POTEAUX CTM2	2135	10 185,60
CFIL	ORDINATEUR PORTABLE GAMING 15.6" MR ARTAUD SEBASTIEN	2183	1 626,34
COLAS	TRAVAUX CHEMIN DES SAGNES	2152	4 143,60
ALLO PLOMBIER	MODIFICATION ZONE URINOIRES PETANQUE	2135	1 690,56
B&G METALLERIE	BRISE VUE LOCAL PETANQUE	2135	2 028,00
HUGON. TP	TRAVAUX INSTALLATION CONTROLE D'ACCES CITYSTADE	2135	6 831,60
COLAS	REPRISE ENROBE RUE DU MIDI	2152	23 407,20
COLAS	REPRISE TRAVAUX ENROBE COMMUNE	2152	3 114,00
	Total de la sélection		232 353,61

Fait et signé à Orcet, le 09 décembre 2025

Le Secrétaire de séance



Valéry VIALLARD



Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.